HK/HO

**BURKINA FASO** 

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2014- 266 /PRES promulguant la loi n° 003-2014/AN du 18 mars 2014 portant autorisation de ratification de l'Amendement à la convention sur la protection physique des matières nucléaires de 1979, adopté à Vienne le 08 juillet 2005.

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2014-011/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 25 mars 2014 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°003-2014/AN du 18 mars 2014 portant autorisation de ratification de l'Amendement à la convention sur la protection physique des matières nucléaires de 1979, adopté à Vienne le 08 juillet 2005;

## **DECRETE**

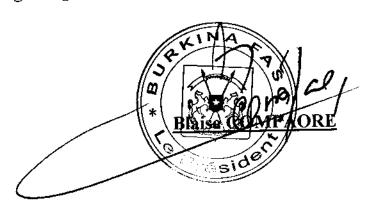
ARTICLE 1: Est promulguée la loi n°003-2014/AN du 18 mars 2014 portant

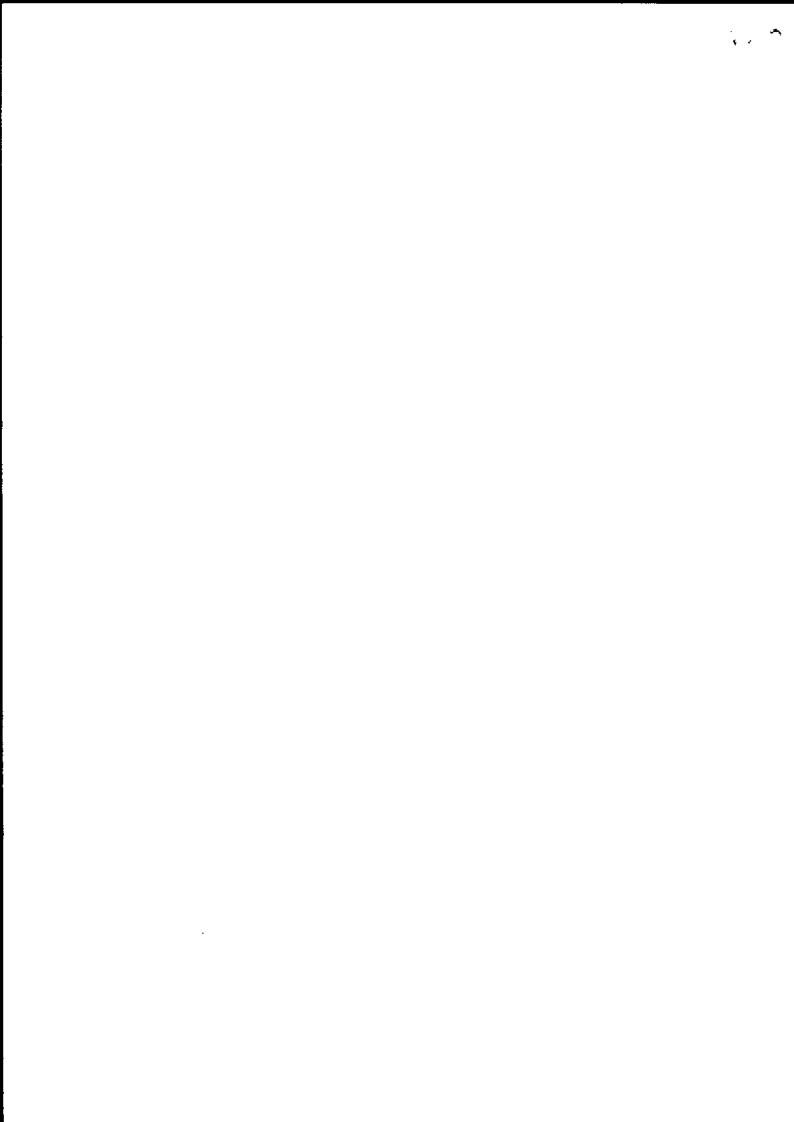
autorisation de ratification de l'Amendement à la convention sur la protection physique des matières nucléaires de 1979, adopté à

Vienne le 08 juillet 2005.

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 avril 2014





## **BURKINA FASO**

IVE REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CINQUIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

# LOI N° 003-2014/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION
DE L'AMENDEMENT A LA CONVENTION SUR LA
PROTECTION PHYSIQUE DES MATIERES NUCLEAIRES DE
1979, ADOPTE LE 08 JUILLET 2005

### L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2012/AN du 28 décembre 2012, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 18 mars 2014 et adopté la loi dont la teneur suit :

#### Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires de 1979, adopté le 08 juillet 2005.

### Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 18 mars 2014.

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Vice

> **₹** Kanidoua

Le Secrétaire de séance

N'Goummion Bernard SOME